

# COMPTE-RENDU DE L'ATELIER CITOYEN SUR LES MODALITES DE LA VIE DEMOCRATIQUE

JEUDI 21 OCTOBRE 2021

**Chiffres clés** : une vingtaine de participants à l'atelier, 95 réponses au questionnaire en ligne

## INTRODUCTION

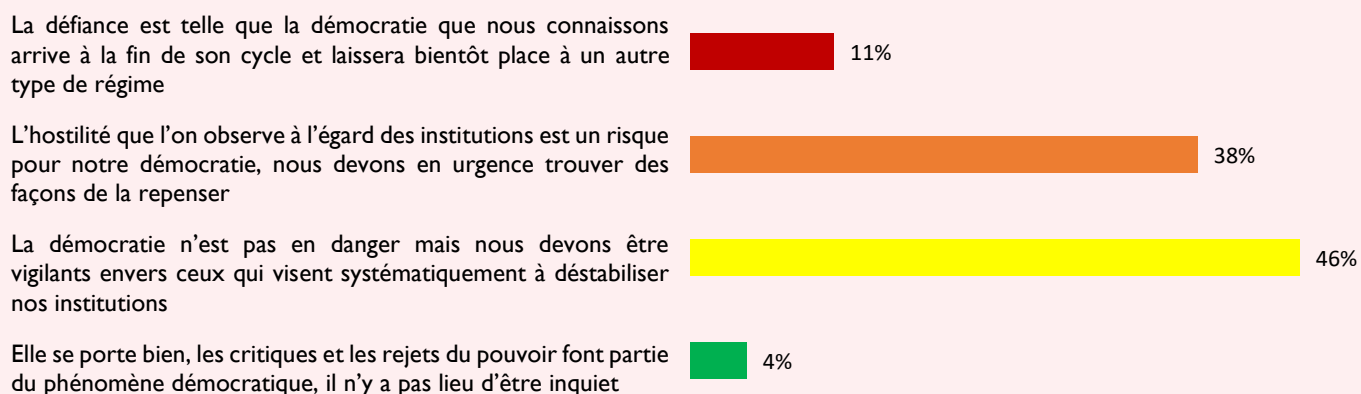
Au sein du **groupe de travail sur l'évolution des modalités de la vie démocratique**, de nombreuses auditions (élus, politologues, administrations) ont été réalisées en vue de la remise d'un rapport à horizon fin 2021 / début 2022. C'est dans ce cadre que s'inscrit cet atelier citoyen ; il a été précédé de l'envoi d'un **questionnaire à l'ensemble des inscrits à la lettre d'information**, avec une centaine de réponses, qui est venu éclairer les débats.

Plusieurs champs ont été explorés : les **processus électoraux** (scrutins, calendrier, organisation du territoire, démocratie représentative...), les **modalités de vote** (acte de vote, procurations, listes électorales...) et la **participation des citoyens**. Les travaux partent aussi d'un constat sur l'état de notre démocratie et **l'affaiblissement du lien entre les citoyens et les institutions**, qui peut se caractériser par une défiance ou un désintérêt. L'abstention est un phénomène central, mais il faut se garder d'en faire le symptôme clé : la participation reste forte lors de certaines élections, en particulier l'élection présidentielle, ce qui n'empêche pas la défiance vis-à-vis des élus concernés.

## I. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA DEFIANCE

### Résultats du questionnaire

#### Comment qualifieriez-vous l'état de notre démocratie ?



Sur la **défiance à l'égard de nos institutions**, plusieurs thèmes remontent : les réseaux sociaux et la « désinformation » ; le manque d'exemplarité des élus, d'écoute, le « mensonge des gouvernants » ; l'éducation de la population, la formation des élus et l'instruction civique à l'école ou encore l'individualisme dans la société.

Les répondants sont partagés entre l'idée que la défiance relève des **citoyens** (manque de connaissance des institutions) ou des **élus** (trahison des promesses, scandales). La question de la **représentativité** revient régulièrement avec l'idée que la diversité des opinions ne serait pas assez reflétée, notamment à l'Assemblée nationale.

## Échanges de vues

### ▪ *Installation d'une forme d'impuissance publique*

Le politique aurait de plus en plus de mal à réformer face au poids des contre-pouvoirs. Plusieurs d'entre vous ont souligné l'impression que nos gouvernants disposent de **moins de pouvoirs**, notamment en raison de la mondialisation et de la construction européenne. Un participant a relevé la **tension entre la décision politique et l'interférence d'autorités indépendantes, de lobbies et d'institutions judiciaires** qui échappent au suffrage. Il est tout de même important de rappeler le rôle du Conseil constitutionnel, surtout dans la période de crise que nous vivons : il garantit la **résistance des institutions à la pression de l'opinion et du court terme pour défendre les principes fondamentaux**.

### ▪ *Éclatement des sphères de pouvoir et illisibilité*

« On ne sait plus pour quoi on vote, ni où est le pouvoir, donc on blâme les élites ». Plusieurs participants ont souligné une **confusion et une méconnaissance des compétences** de chaque échelon institutionnel, ce qui peut expliquer la faible participation aux dernières élections locales. **Si l'enjeu perçu d'un scrutin est faible et qu'il n'a pas d'intérêt, l'abstention monte**. À cet égard l'éducation civique progresse trop peu. Paradoxalement, l'information des citoyens semble insuffisante alors que nous sommes dans une époque de surinformation. Rendre nos institutions plus lisibles signifie peut-être de **renforcer les différents pouvoirs et les concentrer dans un moindre nombre d'acteurs**.

### ▪ *La défiance, consubstantielle à la démocratie ?*

**La défiance et la méconnaissance des institutions sont des phénomènes anciens**. Tocqueville disait que le risque pour la démocratie était de s'orienter vers un individualisme qui conduirait les citoyens à ne faire confiance qu'à leurs semblables et à délaissé la politique.

**L'individualisation des sociétés est-elle un danger pour la démocratie ?** La critique peut aussi être la marque saine d'une démocratie qui vit : « cela prouve que l'on a le droit de débattre, de remettre en question ». L'histoire montre que le cheminement de notre démocratie et ses principaux changements constitutionnels et institutionnels sont le fruit de **remises en question parfois violentes** (bien plus qu'aujourd'hui) du système.

Il faut interroger cet essoufflement. **Le suffrage reste un élément fondamental pour légitimer l'administration de la collectivité**. Pour autant, sur certains sujets, il pourrait être légitime de permettre aux citoyens de décider directement.

### ▪ *Les réseaux sociaux et la transformation des médias*

Il faut **redéfinir le rôle du politique** par rapport à ce nouveau paysage informationnel. La politique était auparavant le temps long, elle est devenue la réaction au moindre fait divers, ce qui empêche de réfléchir et de travailler posément. **Le politique ne doit pas être un commentateur mais œuvrer à l'intérêt général, porter des convictions dans le temps**. Il ne peut pas être celui avec qui l'on serait d'accord sur tout et qui résoudrait tous les problèmes.

## 2. LA LISIBILITE DU SYSTEME ELECTORAL

### Résultats du questionnaire

■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord

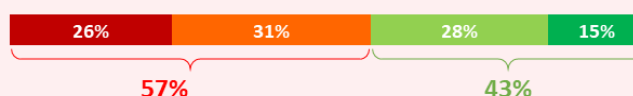
Regrouper le vote des élections locales (municipales, intercommunales, départementales, régionales) sur un seul jour



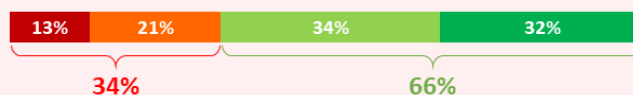
Harmoniser la durée de tous les mandats électifs à 5 ans



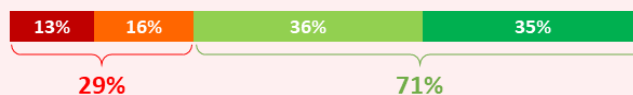
Voter pour les élections législatives à mi-mandat du Président de la République en conservant son pouvoir de dissolution



Élire les présidents d'intercommunalités au suffrage universel direct



Faire revenir dans le droit commun les élections municipales de Paris, Lyon, Marseille



Au-delà du regroupement des scrutins, c'est celui des compétences qui compte (exemple : fusionner les départements dans des régions moins grandes). **L'éclatement des durées de mandats rend illisible le calendrier**, d'où l'idée de les harmoniser à 5 ans. L'introduction du quinquennat et l'inversion du calendrier donnent une prime importante aux candidats de la majorité, qui deviennent dépendants de l'exécutif. **Des législatives intermédiaires redonneraient de l'indépendance au Parlement** : le risque de cohabitation s'accroîtrait, mais l'opportunité de voir le taux de participation augmenterait aussi.

### Échange de vues

#### ■ Regrouper les élections locales et clarifier les compétences

Il existerait un « **mélange des responsabilités** » entre les collectivités. Nombre de projets publics font intervenir une pléiade de responsables et d'interlocuteurs. Une personne a suggéré de supprimer la clause de compétence générale. Certains ont manifesté des doutes sur une séquence électorale unique qui peut être source de confusion et qui ne garantit pas nécessairement une hausse de la participation.

#### ■ Stabilité de la V<sup>ème</sup> République et équilibre entre les pouvoirs

La plupart des intervenants a fait part de « mauvais souvenirs » quant aux **cohabitations** qui redeviendraient possibles en cas d'élections intermédiaires. D'aucuns estiment que **le Président a besoin d'une majorité forte pour appliquer son programme** et qu'il en va de la légitimité de l'élection présidentielle. Il y a un attachement à l'esprit de la V<sup>ème</sup> République. Une participante a signalé qu'**en cohabitation le pouvoir a tendance à être transféré vers les administrations, ce qui peut représenter une atteinte à la démocratie**.

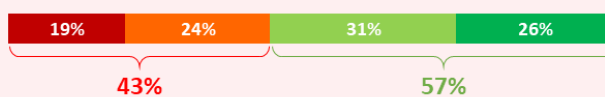
Le débat s'est aussi porté sur la **proportionnelle**. Certains y sont favorables puisque les députés sont des **élus nationaux**, ce d'autant que le gouvernement conserve des leviers constitutionnels pour réformer. D'autres se montrent attachés au lien du député avec son territoire. La proportionnelle aurait l'avantage de **renforcer la négociation politique**, comme c'est le cas en Italie ou en Allemagne. Actuellement, ceux qui ne se retrouvent pas dans l'exécutif en place ont peu de moyens de résister. Il faut entendre cette **perception d'altération démocratique** et de **manque d'indépendance des parlementaires**. La démocratie implique la représentation de la **diversité des opinions**, la fabrique du consensus.

### 3. L'EVOLUTION DES MODALITES DE VOTE

#### Résultats du questionnaire

■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord

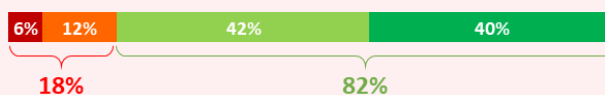
Instaurer le vote obligatoire



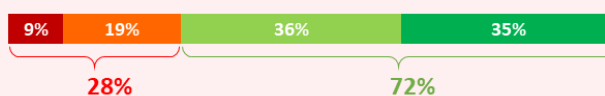
Autoriser le vote électronique



Autoriser le vote par correspondance (avec un système de double enveloppe comme il est possible pour les Français de l'étranger)



Autoriser le vote par anticipation (se déplacer pour voter quelques jours avant le jour du vote en cas d'absence)



Annuler une élection si les votes blancs dépassent 50% des suffrages exprimés



#### Échanges de vues

**Il est peu probable que des changements techniques dans les modalités de vote fassent sensiblement évoluer la participation** : ces évolutions pèsent moins que l'enjeu de l'élection. Il ressort des échanges que l'abstention est d'abord le résultat d'un **désintérêt**, pas nécessairement d'un manque d'envie de se déplacer pour voter. Il a été relevé qu'aucune politique d'incitation au vote n'existe. Il est donc important de chercher à **rendre le vote le plus accessible possible**.

Les auditions du groupe de travail montrent un certain conservatisme chez beaucoup d'interlocuteurs qui défendent les modalités actuelles, avec notamment l'argument d'une forme de défiance structurelle et spécifique de l'électeur français vis-à-vis du processus électoral, et invitent à la prudence face aux changements envisagés : **la sincérité du scrutin et la confiance dans ce processus sont primordiaux**. Les participants à l'atelier ont abondé dans ce sens : toute contestation des résultats d'une élection majeure mettrait en grand danger notre démocratie.

Pacôme Rupin a rappelé ses positions personnelles. Il est notamment **plutôt opposé à tout ce qui concerne le vote à distance** (en ligne, par correspondance) : même si cela peut augmenter la participation des jeunes, sans une souveraineté et une sécurité numériques éprouvées, il y a un risque d'attaque informatique. Surtout, **on ne peut garantir l'indépendance du choix et l'identification individuelle** que permet l'isoloir et le vote sur place. Il faut garder en tête

que près de la moitié des Américains pensent que l'élection de 2020 a été faussée. Dans une période où les théories complotistes fleurissent, il faut être d'une grande vigilance. Les participants ont partagé ce constat (risque de fraude, influence familiale ou communautaire), même s'il apporterait des solutions quant à la tenue des bureaux de vote. Néanmoins, les résultats du questionnaire et des sondages montrent qu'il y a une demande sur le vote à distance qui ne peut être ignorée.

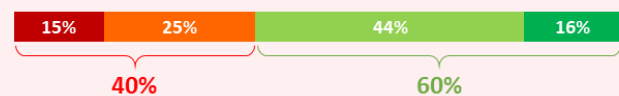
Pacôme Rupin considère que la piste la plus intéressante est le **vote par anticipation**, qui permet de conserver des garde-fous, même s'il n'y aura probablement pas de miracle sur la participation et que la sécurisation de l'urne est décisive.

#### 4. LA PARTICIPATION DES CITOYENS

##### Résultats du questionnaire

■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord

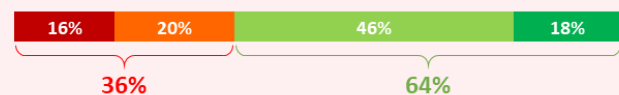
Favoriser l'organisation de référendums nationaux



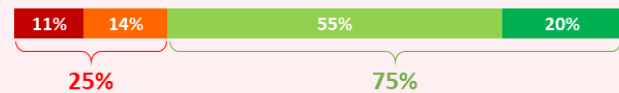
Abaisser les seuils de déclenchement d'accès au référendum d'initiative citoyenne



Mettre en place régulièrement des conventions citoyennes avec des personnes tirées au sort



Mettre en place une plateforme de participation en ligne permettant l'accès à des pétitions, des votations, des grandes consultations nationales grâce à une identification numérique personnelle



Plus de 80% des répondants ont indiqué être favorables à un approfondissement de la participation des citoyens à la décision politique.

##### Échanges de vues

Sur la question des **référendums nationaux**, il a été rappelé qu'aucun n'avait eu lieu depuis 2005, les électeurs ayant alors voté contre le choix de la majorité des élus. Un participant a souligné que la difficulté des référendums nationaux venait du fait que les électeurs répondaient souvent davantage à celui qui pose la question qu'à la question en elle-même, d'autant plus si celle-ci est absconse.

Les débats ont particulièrement porté sur la question des **assemblées citoyennes et de leur association à la décision**. Plusieurs personnes ont souhaité voir leur poids s'affirmer, non seulement dans un rôle de consultation mais aussi de proposition. Néanmoins, la traduction législative des expériences comme le grand débat national ou la convention citoyenne pour le climat a pu être décevante. Sur la convention citoyenne, il a toutefois été rappelé qu'il était normal et fondamental que le Parlement intervienne, et de très nombreuses propositions ont d'ailleurs été inscrites dans la loi.

Par ailleurs, la majorité des participants a fait part de **craintes quant aux procédures de tirage au sort**, qui prêtent le flanc à la manipulation et aux pressions de groupes militants organisés. **La participation citoyenne ne doit pas mettre en danger la démocratie représentative mais la compléter.**